



CCARRA - C'EST QUI ? CCARRA- C'EST QUOI ? COMMENT EST NÉE CETTE ORGANISATION

Celle-ci est née le 20 novembre 2008 à sainte Foy les Lyon

Grâce aux conférences faites à Francheville, et d'autres à travers le Rhône Alpes, de réunions en réunions, dans plusieurs départements des manifestations ont eu lieu, d'autres collectifs rencontrés.

D'autre part des demandes de mesures et d'aides parvenant de ROBIN DES TOITS ont été honorées, grossissant ainsi ccarra..

Pour l'ensemble de ces activités ont pu compter sur le dévouement de certaines personnes concernant l'organisation, les salles, la conception et la réalisation de diapos et vidéo, les affiches, les nombreux appels téléphoniques, les contacts avec les intervenants les envois de mails, photocopies les déplacements etc..

Nous avons pu bénéficier très souvent du soutien de la presse et de la TV

COMMENT EST GÉRÉE CETTE ORGANISATION

PRÉSIDENTE D'HONNEUR Michèle RIVASI (voir CV-joint)

Il fallait pour la visibilité auprès des institutions politiques et médiatiques un cadre juridique à ce collectif de collectifs Aussi

René BRIGHI, Jean RINALDI, Xavier SALAMA créent CCARRA

Coordination Citoyenne Antennes Relais Rhône Alpes

Cette coordination est maintenant officialisée en Association par le dépôt des statuts N° W 69 107 4976 - La banque postale N°: 16594 34 F 038

Reprenant la gestion de nos 150 affiliés en Rhône Alpes

Adresse 16 Grande- rue de la Croix Rousse -69004 -LYON

Téléphone: - 06 12 94 11 19 - 06 47 58 41 88

Mail et Site: <http://antennezero6.canalblog.com/> - ccarra.asso@gmail.com

Cette Association à pour But:

Obtenir l'abaissement à 0,6 volt/m du niveau d'exposition aux rayonnements des Antennes Relais de Téléphonie Mobile et leurs éloignement des Lieux sensibles

La coordination des collectifs et associations concernés par ce problème

Soutenir les actions et manifestations menées dans ce but y compris en Justice

Informers par des conférences, et réunions

Conseils techniques, juridique et mesures, quatre avocats conseil à votre service

Les affiliés à carra de manière informelle jusqu'à présent sont appelés à confirmer leurs rattachement par une cotisation de 15 € annuelle individuel, et 40 € groupe, association, collectif, pour bénéficier de tous les services énumérés ci-dessus.

En préparation 1 bulletin d'infos - un site internet - des réunions mensuelles.